

l'administration telle qu'elle existait en 1795, sans vouloir supprimer le moindre emploi, réformer le moindre abus. Même système de restauration à *Parme*, à *Modène*, à *Florence*, à *Rome*.

L'ancien roi de Naples, Murat, avait été fusillé près du bourg de Pizzo (15 octobre 1815), après une tentative infructueuse pour recouvrer sa couronne. Ferdinand, rétabli dans son autorité¹, fit refondre les lois françaises en un code napolitain. La Sicile jouissait d'une Constitution accordée en 1812. Le roi la supprima en 1816, et déclara les provinces en deçà et au delà du détroit de Messine réunies sous le nom de *royaume des Deux-Siciles*. Par le Concordat de 1815 conclu avec Rome, Ferdinand rendit au clergé l'influence et les redevances que celui-ci avait perdues bien avant 1789.

Les protestations libérales. — Cependant les poètes *Manzoni*, *Berthet*, *Silvio Pellico*, faisaient entendre à leurs concitoyens des accents patriotiques qui trouvaient un écho. Une revue littéraire, *le Conciliateur*, fondée à Milan par Silvio Pellico, cherchait à donner aux esprits une nouvelle direction, à mieux faire apprécier aux Italiens les trésors littéraires de l'Italie. La censure autrichienne supprima cette Revue. Le gouvernement autrichien ferma même des écoles élémentaires fondées par des Italiens, et s'opposa à l'établissement d'un bazar pour l'industrie. Les autres gouvernements faisaient également la guerre à tout progrès et à toute pensée libre. Les Italiens se rejetèrent alors dans les conspirations.

Le carbonarisme. — Une association mystérieuse qui remontait jusqu'au moyen âge, le *carbonarisme* (la charbonnerie), se développa sous l'influence de l'esprit de nationalité. A Naples, pour combattre les carbonari, le ministre Canosa organisa une secte royaliste, les *calderari* (chaudronniers). Mais la charbonnerie s'étendit bientôt dans les États de l'Église, la Toscane, la Lombardie, le Piémont.

1. Ferdinand IV, roi depuis 1815, prend en 1816 le titre de Ferdinand I^{er}, roi des Deux-Siciles.